



Imprimerie Beeger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE

*Modification partielle du plan d'affectation des zones
et du règlement communal des constructions et des zones*

Conformément à l'article 34 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique, durant vingt jours, dès le 24 octobre 2011, la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones (homologué le 2 juillet 1997), concernant le secteur de Lentine.

Les documents y relatifs peuvent être consultés auprès du service technique, durant les heures d'ouverture du guichet (de 7h30 à 12h00).

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions dûment motivées doivent être adressées, par écrit, à l'administration municipale de Savièse dans les **20 jours** dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans le délai ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement aux plans et aux règlements.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE

La Secrétaire

M. -Noëlle Reynard